Infos CHS-CT 24/11/2017 n°2

Avant l'heure, c'est pas l'heure

Après l'heure, c'est plus l'heure !

On constate la persistance de l'existence d'heures de travail réalisées gratuitement au sein de la DGFiP. Aucune explication officielle ne nous a été donnée par la direction, malgré nos interpellations nombreuses.

Il n'est pourtant pas compliqué de déduire que la charge de travail constitue la principale cause de ces trop nombreuses heures réalisées.

A défaut de faire respecter la réglementation horaire, la direction minimise en parlant d'anomalies.

La direction se préoccupe des agents en situation de débit horaire et intervient toujours pour mettre fin à cette situation d'anomalies.

Par contre, un agent régulièrement écrêté depuis des mois ne bénéficie pas de la même attention. Pourquoi ?

Force est de constater que dans les 8 Services des Impôts des Particuliers dans lesquels la direction prévoit de mettre en place l'accueil sur rendez-vous, chacun des 42 agents écrêtés a travaillé en moyenne 19 heures gratuitement au delà du crédit butoir de 12 h prévu par le réglement type des horaires variables pour le 1er trimestre 2017.

La seule "avancée" que la CGT a obtenu, c'est une étude par la direction de la cause de ces heures indûment effectués.

Pour la CGT, aucune heure ne doit être faite gratuitement. Le travail gratuit est condamné par la loi.
La CGT revendique la réduction du temps de travail à 32h par semaine et pour répondre à l'attente des usagers et du service le rerutement massif de fonctionnaires.

Pour La CGT Finances au CHS-CT Finances Paris
Fabrice Egalis, Jamel Mazouzi, Thierry Moreau
Marie-José Lascaud, Pascal Tourki, Christophe Michon
adresse mail : chscgt75@gmail.com